



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Dispositif dans les lieux de formation en cas de fortes chaleurs

Une vague de fortes chaleurs traverse actuellement nos régions. Les directions des lieux de formation et le corps enseignant prennent les mesures adéquates et proportionnées pour adapter les activités prévues, au cas par cas. Ces mesures ont été harmonisées depuis 2024 par les directions générales de l'enseignement obligatoire et postobligatoire avec trois niveaux d'alerte. Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle reste attentif à l'évolution de la situation. Il fait confiance à l'ensemble de son personnel pour gérer ces situations et poursuivre les missions de l'école, jusqu'aux vacances, en toute sécurité.

L'épisode caniculaire que nous traversons peut avoir des effets importants sur la santé des élèves ou des enseignantes et enseignants et entraver le déroulement des activités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Des mesures de protection adéquates permettent de garantir la sécurité des élèves et du personnel sur les sites scolaires avec une attention particulière pour les femmes enceintes et les personnes vulnérables. La collaboration avec les parents est primordiale dans le cas d'élèves ayant un besoin de santé particulier. L'ensemble des mesures préventives ou réactives sont rappelées dans deux guides mis à disposition des établissements scolaires par les directions générales de l'enseignement obligatoire et postobligatoire depuis la rentrée 2024-2025.

Au-delà du rappel des risques, ces guides permettent de se préparer et présentent les démarches locales, efficaces et ciblées qui peuvent être mises en place. Ils apportent des recommandations techniques, organisationnelles et personnelles, donnent des références et proposent des affiches. Le système et les mesures à mettre en place reposent sur trois niveaux d'alertes:

- Niveau d'alerte jaune: température moyenne de 25° ou plus pendant au moins 3 jours
- Niveau d'alerte orange: température moyenne comprise entre 25° et 27° ou plus pendant 3 à 5 jours
- Niveau d'alerte rouge: température moyenne comprise entre 25° et 27° ou plus

pendant au moins 10 jours

Les mesures proposées varient selon ces degrés. Elles consistent notamment à modifier les horaires ou les salles, adapter les activités initialement prévues, se déplacer avec la classe vers un lieu plus frais et ainsi de suite, jusqu'à la mise en congé partielle ou totale des élèves.

Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle et ses directions générales font confiance à l'ensemble des professionnels qui peuvent agir au niveau local de manière efficace. Le canton de Vaud ne connaît en effet pas les mêmes réalités sur son territoire. Les températures ne sont parfois pas semblables au sein même d'un établissement dont les bâtiments sont répartis sur plusieurs sites. Il peut aussi y avoir de grandes disparités dans une même bâtisse, l'autonomie locale des lieux de formation est donc centrale pour mener les missions de formation en toute sécurité.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 22 juin 2026

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat, [021 316 30 65](tel:0213163065)

DEF, Cédric Blanc, directeur général de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée, [021 316 31 77](tel:0213163177)

DEF, Lionel Eperon, directeur général de l'enseignement postobligatoire, [021 316 62 95](tel:0213166295)